

La Lettre du SY.N.P.A.-F.O.

SYNDICAT NATIONAL DES PRODUCTEURS D'ASSURANCES ET DE CAPITALISATION C.G.T. - FORCE OUVRIÈRE

RCS : Une épidémie de mise sous objectif, ou les prémises d'une grande lessive !

La fin d'année arrivant, une salve de mesures correctrices semble s'abattre au sein des réseaux commerciaux d'AXA.

Parmi celles-ci, figure en bonne place, l'envoi, non pas de bon vœux pour l'année à venir, mais de lettres menaçantes dites de mise sous objectifs.

En effet, un nombre considérable de commerciaux, du fait du niveau aberrant de l'OMP, ne sont pas en mesure d'atteindre cette dernière.

La nécessité perpétuelle et systématique de réduire les frais d'entrée pour « décrocher » l'affaire, réduit d'autant le montant des UP réalisés !

La politique délibérée de l'entreprise de maintenir un niveau de frais d'entrée aussi élevé est un moyen, non seulement de réduire les commissions, mais aussi d'avoir un levier de séparabilité des collaborateurs fort pratique quand vient le moment de faire la chasse aux insuffisants !

Même s'il n'y a pas de période propice dans ce domaine, force est de constater que l'envoi de ces missives (avec le licenciement comme perspective en filigrane), à cette époque de l'année démontre une fois encore, hélas, que l'employeur auto proclamé de « préférence » fait plus dans l'indécence que dans le bon sens !

Ces pratiques sont d'autant plus troublantes et indigestes qu'elles sont en totale contradiction avec les propos tenus par Mr MORELLI lors de l'émission « complément d'enquêtes » sur France 2, où ce dernier devant les caméras, prétendait que les salariés d'AXA (nous sommes bien salariés) pouvaient être sereins, puisqu'ils avaient la garantie de l'emploi !

Peut être que l'information n'est pas encore parvenue aux oreilles de celles et ceux qui implacablement serrent le corset du couperet !

Pour Force Ouvrière, il est impératif que la direction assume ses engagements, c'est la raison pour laquelle notre Syndicat demande :

SOMMAIRE NOVEMBRE/DECEMBRE 2007

<i>Sommaire</i>	1
<i>RCS : Une épidémie de mise sous objectifs où les prémises d'une grande lessive !</i>	1
<i>Aux AGF : Activité des commerciaux : Portefeuille clients...!</i>	2
<i>Pouvoir d'achat des salaires</i>	3
<i>Le conseil de prud'Hommes</i>	4
<i>Encart du trésorier</i>	4

- L'arrêt de tous les licenciements,
- L'arrêt immédiat des incitations aux démissions,
- La mise en place d'une structure de rémunération motivante avec :
 - Un fixe de 1 600 € pour les EB, de 1 800 € pour les EI,
 - Un commissionnement dès le 1^{ER} € de production,
 - Le remboursement des frais professionnels sur la base des frais réels.

AGF

ACTIVITÉ DES COMMERCIAUX AUX

AGF :

UNE VIS SANS FIN !

- P.O.A.
- ACTIVITÉS HEBDO EXIGÉES
- CONVOCATIONS INTEMPESTIVES
- NOCTURNES
- COMPTES ÉVIDENCE
- CRÉDITS
- PRODUITS A FENÊTRE
- RECOS – KOURO : PARRAINAGES
- CONQUÊTES PATRIMONIALES
- RACHATS
- AFFAIRES « PÔLE »
- CONCOURS IV – RDC – DR –NAL
- TRAJECTOIRE GAGNANTE

ETC.... ETC.....ETC....

Tel est le quotidien accablant et éprouvant des commerciaux des AGF. Il n'y a rien d'étonnant qu'au final les vendeurs aient le moral en berne !

L'exaspération prend de plus en plus souvent le pas sur la motivation qui pourtant était grande, engendrant un stress qui altère sérieusement la santé morale et psychique des commerciaux !

A force de devoir être présent sur tous les fronts, à force d'être tenu de répondre aux exigences exubérantes et sans cesse croissantes de leur hiérarchie, il ne faut pas s'étonner de voir craquer à la pelle une population au bord de la rupture.

Les pressions inacceptables, exercées par une certaine hiérarchie, à la limite du harcèlement dans certains cas, laissent à penser que la volonté première de ces pratiques honteuses ait pour objectif de voir partir une frange de collaborateurs sous d'autres cieux.

Parmi les populations qu'on finirait par croire ciblées, se trouvent celles et ceux qui sont proches de la retraite, ceux là même qui possèdent à la fois une ancienneté conséquente et / ou un portefeuille considérable ! Bien entendu, c'est avec méthode que, tout est fait pour vous décourager, vous dévaloriser pour mieux vous pousser vers la sortie !

**FO S'INQUIÈTE ET CONDAMNE CETTE SITUATION
QUI SE DÉGRADE DE FACON EXPONENTIELLE.**

**SI DE PLUS EN PLUS, VOUS ÊTES CONFRONTÉS A
DES COMPORTEMENTS TELS QUE, PRESSIONS,
HARCELEMENTS, MENACES DIRECTES OU
VOILÉES.**

FAITES-NOUS EN PART ET ENSEMBLE AGISSONS !

CONTACTEZ VOS DÉLÉGUÉS FO !

PORTEFEUILLE CLIENTS ...!

Lors du CAP du 27 Novembre 2007, la Direction a présenté une nouveauté sur SIC EVOLUTION 2000 qui permettra à tous les Collaborateurs de connaître les entrées/sorties de foyers sur leurs portefeuilles clients avec notamment :

- Possibilité de connaître les foyers-clients reçus depuis 1 mois, 4 mois et depuis 1 an.
- Ajout de la donnée « date d'affectation »

Lors d'une reprise de clients, une activité indiquera le nombre de foyers repris, le jour de la reprise et le Digid du reprenneur.

Nous vous rappelons qu'une circulaire de la Direction donne des précisions sur les modalités de reprise de clients sur votre portefeuille : entretien préalable avec votre hiérarchie, etc.

A première vue, certains n'hésitent pas à outrepasser leurs prérogatives, passant au dessus des règles en la matière pour instaurer l'arbitraire.

La direction ne cesse de nous rappeler que nous avons des devoirs en obérant que nous avons aussi des droits.

Ne laissez pas filer votre portefeuille !

Si vous êtes confrontés vous aussi à des situations que vous jugez anormales, n'hésitez pas :

contactez vos délégués FO

Marie Yvonne SCOTET 06.76.85.54.61

Christiane SERVETTAZ 06.77.00.20.73

Pouvoir d'achat des salaires !

Le SMIC à la diète, les fonctionnaires aussi

Faute d'être acquise, la confiance a sans aucun doute été perdue par les millions de salariés payés au SMIC dès le 1er juillet, le gouvernement refusant le traditionnel coup de pouce sur des feuilles de paye pourtant bien maigres. Limitée à la seule augmentation prévue par la loi, la progression du SMIC s'est établie à 2,06 % portant le salaire minimum à 8,44 € par heure travaillée et à 1280 € bruts mensuels. En termes nets, le seuil de 1000 euros n'est donc pas forcément atteint, ce qui n'autorise nullement de vivre décentement. Le projet de loi sur l'immigration le reconnaît en fixant à 1,2 SMIC le seuil de revenu qu'un immigrant potentiel doit justifier pour entrer en France. En toute logique, ne faut-il donc pas accroître immédiatement le SMIC de 20 % pour tous les salariés ?

Dans le même temps, devant se contenter du maigre 0,8 % concédé en février 2007 au titre de 2006, les fonctionnaires subissent une nouvelle perte de pouvoir d'achat. Depuis 2000, le point d'indice a progressé de 6,8 % tandis que l'indice des prix augmentait de 14,7 %. Au total, c'est près de 8 points de pouvoir d'achat que les salaires de la fonction publique ont perdu en 7 ans.

Et pour tous les autres salariés, les gains de pouvoir d'achat restent très faibles. Les chiffres publiés par le ministère du travail indiquent au second trimestre 2007 une hausse de 2,7 % du salaire mensuel de base (SMB). Alors que l'INSEE annonce une inflation à 1,9 % pour la fin de l'année, à supposer que le rythme des salaires reste constant, la progression du pouvoir d'achat des salaires s'établirait à 0,8 % pour l'année 2007 soit une évolution semblable à celle de 2006. En outre, cette évolution repose sur une moyenne qui ne reflète en aucun cas les trajectoires individuelles. Si une petite partie de la population (ingénieurs de très haut niveau, avocats d'affaires, Président de la République...) a connu une forte augmentation de pouvoir d'achat, la grande majorité des ménages voit leur pouvoir d'achat diminuer. Contrairement aux Trente Glorieuses, le pouvoir d'achat aujourd'hui n'évolue pas dans le même sens ou sur le même rythme pour l'ensemble des ménages. Nous assistons à une fragmentation croissante de la société si bien que les grandeurs macroéconomiques (croissance, emploi, salaire, indice des prix à la consommation, etc..) peinent à refléter l'évolution de la situation d'une majorité de personnes. A côté de l'exclusion et de l'augmentation du nombre de travailleurs pauvres, il est constaté une formidable croissance des inégalités intra-catégorielles.

Les fausses solutions de la Commission Attali

Destinée à « libérer » la croissance, les premières recommandations de la Commission Attali se sont intéressées à la question du pouvoir d'achat. Loin de s'intéresser à la question salariale, la Commission s'est focalisée sur la concurrence et les prix dans les grandes surfaces apportant ainsi des fausses solutions à un vrai

problème. Surtout, comme en 2004, la problématique du pouvoir d'achat est appréhendée par le prisme des prix, en particulier dans la grande distribution. La stratégie consiste ainsi à repasser une nouvelle fois le plat d'une réforme de la loi Galland sur l'encadrement des marges arrière et de convoquer des nouvelles tables rondes médiatiques entre industriels, fournisseurs et acteurs de la grande distribution. La question était également au menu d'une autre table ronde médiatique : la Conférence sur le l'emploi et le pouvoir d'achat tenue à Bercy le 23 octobre, qui n'a débouché sur aucune avancée concrète, renvoyant d'hypothétiques propositions à des groupes de travail.

Nouvelle valse des étiquettes en vue

Ainsi, les salariés semblent condamnés à devoir travailler davantage ou attendre que les prix baissent. Or, il faut plutôt s'attendre à une valse des étiquettes... à la hausse ! Et ce sont les dépenses de consommation incompressibles qui sont les premières concernées. Depuis la rentrée, les augmentations en cours ou à venir des prix de produits de première nécessité se multiplient et sont douloureusement ressenties ; c'est le cas des produits alimentaires : pain, lait, fruits et légumes..., du carburant alors que le baril de pétrole approche de la barre des 100 dollars, augmentant le coût des déplacements domicile-travail et autre conséquence du prix du pétrole, du chauffage. Les ménages qui remplissent leurs cuves de fioul à l'approche de l'hiver subissent des surcoûts importants. Le gaz est également appelé à augmenter dans les prochains mois, augmentation suspendue à la décision de la ministre de l'économie. Les nouvelles dispositions de l'assurance maladie vont peser sur les ménages les plus fragiles : franchises, remboursements... et risquent une nouvelle fois de conduire à une hausse des prix des mutuelles. Enfin, au-delà de 3 %, les loyers progressent toujours à un rythme plus rapide que l'inflation.

Militer plus pour gagner plus

Bien que la tenue de « Grenelle » soit en vogue du côté du gouvernement, il ne semble pas que l'augmentation des salaires soit à l'ordre du jour gouvernemental dans les prochaines semaines. Force ouvrière réaffirme que l'augmentation du pouvoir d'achat des salaires, dans le public comme dans le privé est une revendication prioritaire. Y répondre nécessite de la part des pouvoirs publics en tant qu'employeurs qu'ils acceptent d'ouvrir sans délai la négociation sur 2007 dans la fonction publique. Il appartient également au patronat de répondre, au niveau des branches et des entreprises, à l'ouverture de négociations salariales. Rappelons qu'après une hausse de 25 % en 2005, le bénéfice net des entreprises du CAC 40 a augmenté de 10,4 % en 2006. Soulignons également que les entreprises en profitent plutôt pour rémunérer leurs actionnaires que pour investir. En l'absence de réponse, Force Ouvrière affirme sa détermination, pour obtenir satisfaction, à agir et à prendre les initiatives nécessaires.

Le Conseil de Prud'hommes

En France, le conseil de prud'hommes est la juridiction de premier degré des litiges nés à l'occasion de l'exécution ou de la rupture du contrat de travail entre employeurs et salariés de droit privé, ainsi que pour les personnels de services publics exerçant dans les conditions de droit privé. Le conseil de prud'hommes est tout autant compétent pour statuer sur un litige opposant deux salariés.

Le litige doit concerner un problème individuel, comme l'application d'une convention collective. Les litiges collectifs, comme l'interprétation d'une convention collective, relèvent du tribunal de grande instance.

La pluralité de demandeurs en litige avec un même autre justiciable ne suffit pas à caractériser un litige collectif ; il y a alors seulement juxtaposition de demandes individuelles.

Le conseil de prud'hommes constitue une institution originale ; il est à la fois une juridiction :

- d'exception,
- paritaire,
- Élective.

FORCE OUVRIÈRE DÉNONCE LA SUPPRESSION ANNONCÉE DE 63 CONSEILS DE PRUD'HOMMES !

Le Bureau confédéral de la Confédération Force Ouvrière dénonce la suppression de 63 conseils de prud'hommes dans le cadre de la réforme de la carte judiciaire.

Force Ouvrière rappelle son attachement à une justice de qualité, qui doit passer par la proximité du citoyen, l'efficacité dans le procès. Elle rappelle par ailleurs que le rôle des prud'hommes doit être renforcé, ce qui suppose des moyens supplémentaires.

Force Ouvrière s'interroge sur la volonté ministérielle de fermer des tribunaux les plus rapides et les moins engorgés, et dénonce une réforme qui ne prend en compte que le seul critère comptable d'affaires par conseil. Réformer le service public de la justice, c'est d'abord lui donner de réels moyens de fonctionnement, et non pas favoriser l'engorgement des tribunaux et le découragement des justiciables.

C'est pourquoi Force Ouvrière demande à être très rapidement reçu par la Garde des Sceaux, Madame Dati, et le Ministre de l'emploi, Monsieur Bertrand.

NOUS APPELONS L'ENSEMBLE DES SALARIÉS À REJOINDRE FORCE OUVRIÈRE

" La Lettre du S.Y.N.P.A. - F.O. "

28^{ème} Année - N° 164

Novembre / Décembre 2007

**Bulletin Bimestriel d'information
du Syndicat National
des Producteurs d'Assurances
et de Capitalisation**

28, rue des Petits Hôtels 75010 Paris
☎ 01.48.01.91.91

Directeur de la publication
Didier WAUTHY

Impression
28, rue des Petits Hôtels 75010 Paris

Commission Paritaire
N° 0110 S 07123

BULLETIN D'ADHÉSION OU DE RENOUELEMENT

Adhésion

Renouvellement

COTISATIONS MINIMALES 2008

E.I. : 150 €

E.B. : 125 €

Retraités : 86 €

NOMPrénom.....

Adresse.....

Compagnie :Réseau : Statut :

☎ Fait à le.....

Souhaitez vous recevoir un reçu fiscal OUI NON

(Signature)

Adresser votre bulletin accompagné de 4 étiquettes et d'un chèque libellé à l'ordre du S.Y.N.P.A. - F.O. à
Patrice DITTIÈRE ☒ 11 rue Adèle Considère 49320 BRISSAC QUINCÉ